

PHILLIPS & TEMRO INDUSTRIES

DEVIS

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Nous nous réservons le droit d'apporter des corrections à ce devis en cas de fautes de frappes ou d'écriture.
2. Ce devis est soumis à la vérification et à l'acceptation de toutes les caractéristiques techniques applicables.
3. **FRAIS D'INGÉNIERIE** : Les frais d'ingénierie couvrent le coût de la conception, de l'adaptation et de la fabrication de l'outillage, des équipements et de la programmation spécifiques et leur paiement n'entraîne pas la transmission de la propriété ou du contrôle des outils nécessaires à la fabrication des pièces incluses dans ce devis.
4. **ANNULATION ET/OU MODIFICATION DE LA COMMANDE OU DES DESSINS** : Toute matière première, frais d'ingénierie, frais de transport ou frais d'achat engagés avant l'annulation de la commande, la modification du bon de commande ou la modification de la conception sont à la charge du client.
5. **MATÉRIAUX DÉFECTUEUX FOURNIS PAR LE CLIENT** : Les matériaux fournis par le client et qui se révèlent défectueux pendant ou après le traitement seront facturés au montant approprié en fonction du degré d'achèvement de chaque élément.
6. **CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES** : En fonction de la pièce, des pièces ou du produit inclus dans ce devis, certains éléments peuvent être consommés lors du développement du produit et de l'organisation de la production. Phillips & Temro Industries ne peut être tenu pour responsable du coût des matériaux consommés lors du développement et de l'organisation. Pendant ces étapes, le client doit s'attendre à la perte de 5 à 10 pièces de chaque lot de matériaux fournis. Nous fournirons tous les efforts raisonnables pour limiter ce nombre sur chaque commande.
7. **MODIFICATIONS DE LA LIVRAISON** : Les demandes de modification de la date de livraison seront examinées au cas par cas en fonction du calendrier de production valide au moment de la demande.
8. **FRAIS DE PORT** : Prépayés et inclus ou payables à destination ; FAB au point d'expédition.
9. **VARIATION DE QUANTITÉ** : Nous essayons d'expédier les quantités exactes, mais les commandes en quantités supérieures à 10 pièces sont soumises à une variation de quantité de 10 %.
10. **MODALITÉS DE PAIEMENT** : Paiement net à 30 jours. Les conditions sont basées sur la date de la facture et non sur la date de réception de la marchandise. Des frais mensuels de 1,5 % seront ajoutés à toutes les factures en souffrance.
11. **TAXE DE VENTE ET D'USAGE** : Toute taxe de vente et/ou d'usage qui serait applicable à l'utilisation, à la consommation ou au stockage de ces produits incombe à l'acquéreur (sauf cas d'exemption).
12. **PASSER UNE COMMANDE** : Veuillez indiquer le numéro de devis lors de la commande. L'envoi d'un bon de commande correspondant à ce devis vaut pour acceptations de toutes les exceptions, tolérances, dispositions et conditions énoncées dans ce devis.
13. **GARANTIE LIMITÉE** : Phillips & Temro, à sa seule discrétion, remplacera ou accordera un crédit pour le montant du prix d'achat de toute marchandise non conforme aux spécifications techniques de l'acquéreur remises **PAR ÉCRIT**. PHILLIPS & TEMRO N'ASSUMERA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, ET NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER (Consultez la garantie limitée séparée pour l'énoncé complet de la garantie.)
14. **LIMITATION RESPONSABILITÉ** : La responsabilité de Phillips & Temro se limite à la réparation ou au remplacement des marchandises ou à l'octroi d'un crédit pour le montant du prix d'achat, à la seule discrétion de Phillips & Temro. PHILLIPS & TEMRO NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SECONDAIRES, SPÉCIFIQUES OU INDIRECTS. En aucun cas, la responsabilité de Phillips & Temro ne pourra excéder le prix d'achat des marchandises.
15. **ARBITRAGE** : Tout litige relatif à cette transaction sera tranché par arbitrage contraignant conformément aux règles et procédures de l'American Arbitration Association, à Minneapolis, au Minnesota ou à tout autre endroit convenu d'un commun accord entre les parties.
16. **PROCÉDURE DE RETOUR À TITRE DE LA GARANTIE** : Pour être admissible aux garanties énoncées, le client doit obtenir un numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) auprès de Phillips & Temro Industries, à demander au 800-654-5382. Les réclamations pour marchandises manquantes ou de qualité insatisfaisante doivent être introduites dans les 10 jours à compter de

PHILLIPS & TEMRO INDUSTRIES

la réception de la marchandise. Phillips & Temro n'acceptera plus de retour après 30 jours. L'élément présumé défectueux doit être retournée à Phillips & Temro Industries, intact, affranchi ou port prépayé, et Phillips & Temro Industries renverra l'élément réparé ou remplacé affranchi ou port prépayé. La détermination des éventuels défauts revient ultimement à Phillips & Temro Industries, selon des procédures établies par Phillips & Temro Industries. Aucun agent, salarié ou représentant de Phillips & Temro Industries n'a le pouvoir de signer une acceptation ou reconnaissance de garantie concernant les produits de Phillips & Temro Industries, sauf dans les cas indiqués ci-après. Phillips & Temro n'accordera aucune extension de la garantie au-delà de la garantie limitée énoncée au paragraphe 13, qui remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, et exclut expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Produits du catalogue

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. **MINIMUM DE COMMANDE** : Chaque commande doit excéder 1 400,00 \$.
2. **MONTAGE** : Le coût du montage s'élève à 20,00 \$ par In-Tank Heater Kit (kit de chauffage interne pour réservoir) commandé à Arctic Fox.
3. **GARANTIE SPÉCIFIQUE AU PRODUIT** : Consultez la page concernant la garantie dans le catalogue des produits d'Arctic Fox pour l'énoncé complet de la garantie applicable sur les échangeurs de chaleur entre carburant et fluide, les chauffages électriques de ligne et de réservoir, les tuyaux d'évacuation non chauffés, les instruments de contrôle de la pression des réservoirs de liquide de refroidissement et les échangeurs de chaleur pour combustibles alternatifs.
4. **PROCÉDURE POUR LE RETOUR DES MARCHANDISES** : Pour retourner le produit, le client doit obtenir une autorisation de retour de matériel (RMA) auprès

de Phillips et Temro, à demander au 800-654-5382.

Produits spécifiques et/ou sur mesure

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Les prix sont sujets à modification en cas d'augmentation du coût des matières premières ou des composants achetés.
2. Les produits sur mesure ne peuvent pas être retournés. Aucun produit sur mesure ne sera fabriqué sans une autorisation signée par le client.
3. **ANNULATION** : L'annulation des commandes après l'achat des matériaux par Phillips et Temro pour respecter les délais de livraison indiqués entraînera des frais correspondants au coût des matériaux pour la ou les commandes en cours. Toute matière première, frais d'outillage, frais de transport ou frais d'achat engagés en raison de l'annulation de la commande, de la modification du bon de commande ou de la modification de la conception sont à la charge du client. Une annulation après la réception de la commande chez Phillips & Temro Industries entraînera des frais de réapprovisionnement de 50 %. **AUCUNE ANNULATION NE SERA ACCEPTÉE DANS LES 45 JOURS PRÉCÉDANT LA DATE DE LIVRAISON PRÉVUE PAR LE BON DE COMMANDE DU CLIENT. POUR DES PRODUITS RETOURNÉS MAIS NON ENCORE PAYÉS, UNE RMA POURRA ÊTRE ÉMISE UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION D'UN BON DE COMMANDE MODIFIÉ POUR COUVRIR LE COÛT DES FRAIS D'ANNULATION ET TOUT MATÉRIAU MANQUANT OU ENDOMMAGÉ.**